

III. Que par ce mot d'Appetit j'entends ici l'Appetit raisonnable, & qui est particulier à l'homme, comme est la Raison, parce que nous nous servirons désormais indifferemment des termes de Volonté, & d'Appetit, entendant l'Appetit raisonnable.

IV. Que parce que l'action de la faculté motrice, qui est proprement la poursuite même du bien, suit l'Appetition, ou, comme l'on parle d'ordinaire, la Volonté, la faculté étant prise pour l'action, cette action de la faculté motrice est pour cette raison dite ou dénommée Volontaire, comme qui diroit volontairement entreprise, ou avec délibération, & consultation.

V. Que la Raison libre, ou le Libre-Arbitre est censé être dans l'Homme, en ce que de plusieurs choses qui tombent en délibération, il n'en choisit point tellement une, qu'il ne puisse ou la négliger, ou en choisir une autre. Veritablement l'on a coûtume d'attribuer cette Liberté à la Volonté, ou à l'Appetit raisonnable, mais cela revient au même, en ce qu'on demeure d'accord que la racine de la Liberté est dans la Raison, qu'on appelle ordinairement

